

AUTORISATION DE SOUTENANCE

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Vu le code de l'éducation, livre IV : l'organisation des enseignements supérieurs,
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale,
Vu les rapports écrits,
Vu la proposition du directeur de thèse,
Vu l'avis du Directeur de l'École doctorale en Sciences Sociales,

autorise :

Monsieur Nicolas BARON
à soutenir publiquement sa thèse de Doctorat
en Histoire mention histoire religieuse, politique et culturelle
intitulée :

« Les animaux face à la rage, une histoire du côté des bêtes (France, fin XVIII^e-Fin XX^e S.) »

Le Mercredi 13 janvier 2021 à 9h00
En Visioconférence

devant un jury composé de :

- **M. Eric BARATAY**, Directeur de thèse, Professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon 3,
- **M. Alain BOISSY**, Rapporteur, Directeur de recherche, INRAE Clermont-Ferrand,
- **Mme Anne CAROL**, Rapporteur, Professeure des universités, Aix Marseille Université,
- **M. Jean-Marc MORICEAU**, Professeur des universités, Université de Caen Normandie,
- **Mme Isabelle PARMENTIER**, Professeure, université de Namur, Belgique,
- **Mme Véronique Servais**, Professeure, Université de Liège, Belgique.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2020

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 Et
par délégation,
Jacques COMBY

